

28 - Étude urbaine autour du projet d'aménagement routier de la RN 57 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Depuis l'idée d'une rocade de contournement dans les années 70, plusieurs tronçons ont été aménagés et la rocade de Besançon contourne aujourd'hui par l'Ouest le centre-ville. La rocade, aussi appelée voie des Montboucons, ouverte en 2003, rejoint maintenant la Voie des Mercureaux, ouverte en 2011, à Beure, et constitue la traversée de Besançon par la RN 57.

Le tronçon situé entre le franchissement du Doubs à Beure, au pied de la voie des Mercureaux, et l'intersection avec les Boulevards et la Rocade Nord-Ouest de Besançon reste l'un des derniers tronçons non encore aménagés en route express de la liaison Lausanne-Nancy.

Ce tronçon fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'aménagement routier piloté par la DREAL, qui a associé ses principaux partenaires dans le cadre d'une consultation préalable à la mise au point d'un dossier de concertation, préfigurant une future enquête publique de DUP. Ce projet routier rencontre des enjeux urbains majeurs sur la zone qu'il traverse, et notamment, pour la partie Nord :

- la question du désenclavement de Planoise ;
- le fonctionnement futur du site du Parc des Expositions de Micropolis ;
- le fonctionnement et l'environnement proche de la route de Dole (RD 673) ;
- le fonctionnement des transports collectifs du secteur.

L'étude urbaine proposera de remettre à plat l'ensemble des enjeux avec l'objectif de les hiérarchiser et de décrire une orientation d'aménagement urbaine tout le long du projet d'aménagement routier.

L'étude urbaine sera le support d'un véritable travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires concernés. L'étude est pilotée par la Ville de Besançon. Seront associés les partenaires suivants :

- la DREAL, maître d'ouvrage du projet routier,
- le Grand Besançon (CAGB), Autorité Organisatrice des transports urbains, maître d'ouvrage du réseau GINKO, dont le projet de Tramway, et du PDU d'agglomération,
- le Parc des Expositions MICROPOLIS et son syndicat mixte, le SYMM.
- le Département du Doubs, responsable de la route de Dole,
- la DDT du Doubs, partenaire du PRU de Planoise.

Le déroulement de l'étude est prévu de mars à l'automne 2013.

Le montant de l'étude est estimé à 89 900 € HT, soit 107 520,40 € TTC. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 20.824/202.003604 CS 30100.

La Ville va solliciter des subventions auprès des principaux partenaires de l'étude. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- part Etat (DREAL) (30 %)	26 970,00 €
- part Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (20 %)	17 980,00 €
- part Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>62 570,40 €</u>
Total TTC :	107 520,40 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement de cette étude ;

- solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et de tout autre partenaire susceptible de soutenir financièrement cette étude, et de signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires.

«M. LE MAIRE : S'il vous plaît je vous demande un tout petit peu de concentration, si vous le voulez bien, nous arrivons à la fin de ce Conseil donc restez concentrés.

M. Pascal BONNET : Le contournement de Besançon est une longue histoire qui a associé comme partenaires depuis plus de 20 ans divers Gouvernements de gauche comme de droite avec plus ou moins de succès.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Pascal BONNET : On peut saluer quand même ce qui a été fait depuis 2007 avec l'avancée du contournement. On en est là aujourd'hui à répondre à ce tronçon qui pose problème et qui doit rapidement être résolu. Simplement j'ai vu qu'ADREA était maître d'ouvrage mais vous n'en attendez que 30 % de l'étude. Est-ce que vous avez plus d'ambition quant à vos attentes de l'État ou est-ce que vous avez des inquiétudes quant à la possibilité de s'engager pour l'État ? Et puis il n'y a pas non plus de votre part, bien qu'il soit partenaire, de demande de participation du Département. Il a peut-être des soucis financiers et une politique sociale lourde à gérer mais le Département du Doubs s'est pas mal désengagé de ces politiques urbaines avec la suppression des contrats cités. Là il n'y a même pas de demande de participation faite au Conseil Général.

M. LE MAIRE : Effectivement c'est clair. Ils sont partenaires associés, je ne peux pas vous dire exactement pourquoi il n'y a pas de demande. Je poserai la question car on peut penser qu'il pourrait peut-être participer à nos côtés mais c'est vrai qu'il s'agit là d'une section essentiellement urbaine. On posera quand même la question effectivement. Autrement tout le monde est favorable à cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.